RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Compte Rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société AB2C

SARL AB2C
Immatriculée 985 163 831 00011

Date :
14 août 2026

Lieu :
L'Assemblée a lieu au siège social, **12 Couvy – 35490 Chauvigné**, à **15h00** heure locale.

Présents :

- Mr **Barths Cyril Louis François**, Gérant et associé majoritaire
- Mr **Cadoret Aymeric Emmanuel Philippe**, Associé

Absents :

- Aucun absent à déclarer

Secrétaire de séance : Mr Cadoret Aymeric Emmanuel Philippe

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire
2. Présentation du projet de modification de l'objet social et de suppression d'une activité
3. Présentation du projet de modification de l'adresse de l'établissement principal
4. Délibération et vote sur les modifications proposées
5. Questions diverses
6. Clôture de l'Assemblée

1. Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le Président de l'Assemblée, Mr Barths Cyril Louis François, ouvre la séance à **15h00** heure locale, remercie les participants de leur présence et constate que le quorum est atteint.

Il rappelle l'ordre du jour et désigne Mr Cadoret Aymeric Emmanuel Philippe comme secrétaire de séance.

2. Présentation du projet de modification de l'objet social et de suppression d'une activité

Le Gérant, Mr Barths Cyril Louis François, prend la parole afin de présenter aux associés le projet de modification de l'objet social de la SARL AB2C.

Il est proposé de procéder à la **suppression de l'activité suivante :**

« DJ animateur de soirées – diffusion de musique »

En conséquence, il est proposé de modifier l'objet social de la société et de mettre à jour l'article correspondant des statuts afin d'en retirer cette activité.

Les autres activités composant l'objet social de la société demeurent inchangées.

3. Présentation du projet de modification de l'adresse de l'établissement principal

Le Gérant, Mr Barths Cyril Louis François, présente ensuite le projet de modification de l'adresse de l'établissement principal de la société.

L'établissement principal est actuellement situé à l'adresse suivante :

2B rue des Prés – 35300 Fougères

Il est proposé de transférer l'établissement principal à l'adresse du siège social de la société, à savoir :

12 Couvy – 35490 Chauvigné

L'établissement principal et le siège social de la SARL AB2C seront ainsi établis à la même adresse.

4. Délibération et vote sur les modifications proposées

Après la présentation des différents projets, le Président, Mr Barths Cyril Louis François, ouvre la discussion.

Mr Cadoret Aymeric Emmanuel Philippe n'a aucune question à poser.

Première résolution – Modification de l'objet social et suppression d'activité

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de supprimer de l'objet social de la société l'activité :

« DJ animateur de soirées – diffusion de musique »

et décide en conséquence de modifier l'article correspondant des statuts.

Résultat du vote :

- Nombre de votes pour : **2**
- Nombre de votes contre : **0**
- Nombre d'abstentions : **0**

La première résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution – Modification de l'adresse de l'établissement principal

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer l'établissement principal de la société :

Ancienne adresse :
2B rue des Prés – 35300 Fougères

Nouvelle adresse :
12 Couvy – 35490 Chauvigné

Cette nouvelle adresse correspond également à l'adresse actuelle du siège social de la société.

Résultat du vote :

- Nombre de votes pour : **2**
- Nombre de votes contre : **0**
- Nombre d'abstentions : **0**

La deuxième résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Gérant est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et à procéder aux déclarations et modifications nécessaires auprès des organismes compétents.

5. Questions diverses

Le Président invite les associés à aborder d'autres questions éventuelles.

Aucune des parties n'a de question supplémentaire à aborder ce jour.

Le Président rappelle que les présentes décisions portent uniquement sur :

- la modification de l'objet social par suppression de l'activité **« DJ animateur de soirées – diffusion de musique »** ;
- la modification de l'adresse de l'établissement principal, désormais fixée au **12 Couvy – 35490 Chauvigné**.

Les autres dispositions statutaires non concernées par les présentes décisions demeurent inchangées.

6. Clôture de l'Assemblée

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie les participants et clôt la séance à **15h20** heure locale.

Signatures :

Mr Barths Cyril Louis François
Président

Mr Cadoret Aymeric Emmanuel Philippe
Secrétaire de séance

Ce compte rendu est dressé pour être annexé au registre des décisions de la **SARL AB2C immatriculée 985 163 831 00011 au registre du commerce et des sociétés de Rennes (35)** et est conforme aux délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du **14 août 2026**.

Fait à Chauvigné, le 14 août 2026.

Signature Mr Barths Cyril



Signature Mr Cadoret Aymeric

